



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS TARUSATE

Délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq le dix juillet à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Tarusate, dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil communautaire, sous la présidence de Laurent CIVEL, Président,

Date de la convocation : vendredi 04 juillet 2025

Présents :

Laurent CIVEL (RION-DES-LANDES), Jean-François BROQUERES (TARTAS), Dominique UROLATEGUI (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Patricia LOUBERE (MEILHAN), Patrick POSTIS (LESGOR), Jean-Pierre POUSSARD (BEGAAR), Christophe MARTINEZ (LALUQUE), Jean Didier BATBY (BEYLONGUE), Pierre CAZENAVE (LE LEUY), Sabine DEHEZ (CARCEN-PONSON), Sylvie DUBOURG DAUGREILH (LAMOTHE), Alain DUPAU (RION-DES-LANDES), Jacques DURAND (VILLENAVE), Jacques LARRIEU (SAINT-YAGUEN), Laurent NOLIBOIS (AUDON), Michèle PROSPER (CARCARES-SAINTE-CROIX), Nicolas SAUGNAC (GOUTS), Muriel BERGES (LALUQUE), Jean-Marie DARBAYAN (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Sylvie DUFAU (SOUPROSSE), Philippe JAMET (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Claude LACOSTE (MEILHAN), Chantal MONDENX (RION-DES-LANDES), Corinne ZELLER (TARTAS)

Absents :

Evelyne COURROS (TARTAS), Philippe GOSELIN (TARTAS), Virginie LABORDE (BEGAAR), Pascal LAFOURCADE (TARTAS), Vincent MARTEEL (RION-DES-LANDES), Sandrine MESPLEDE (RION-DES-LANDES), Annick SOUBIROU (PONTONX-SUR-L'ADOUR)

Pouvoirs :

Christian DUCOS (SOUPROSSE) a donné pouvoir à Sylvie DUFAU, Francine COUDROY (PONTONX-SUR-L'ADOUR) a donné pouvoir à Dominique UROLATEGUI, Dominique DEGOS (TARTAS) a donné pouvoir à Laurent CIVEL

Représentés :

Thierry BIBES représenté par Pierre CAZENAVE (LE LEUY)

Nombre de membres afférents	34
Nombre de membres en exercice	34
<u>Présents</u>	24
<u>Pouvoirs</u>	3
<u>Votants</u>	27

N° DEL20250710-015

MISE EN PLACE D'UN POSTE DE COORDINATEUR DEPARTEMENTAL DES GENS DU VOYAGE ET PARTICIPATION AU FINANCEMENT

Vu le contexte exposé par les responsables locaux concernant le manque d'anticipation et de coordination dans l'accueil des gens du voyage, générant des tensions difficiles à gérer par les élus et les services des collectivités,



Vu l'invitation des maires au conseil départemental et à l'AML de proposer un service mutualisé pour répondre à cette problématique,
Vu la validation, lors de la commission consultative départementale des gens du voyage du 18 février 2025, du principe de création d'un poste de coordinateur départemental rattaché fonctionnellement à la Préfecture,
Vu la réunion du 15 avril 2025 entre les représentants de l'Etat, le Conseil départemental et les Président d'EPCI définissant les modalités de portage et de financement du poste,

Considérant que la mission du coordinateur sera d'assurer la médiation entre les EPCI et les groupes de voyageurs, de coordonner l'accueil des grands passages estivaux et de mettre en œuvre le schéma départemental d'accueil des gens du voyage,
Considérant que le financement sera assuré conjointement par le département, les intercommunalités landaises et l'Etat, avec une contribution calculée à raison de 5 centimes d'euros par habitant pour les intercommunalités,
Considérant que la contribution annuelle s'élève pour la communauté de communes du Pays Tarusate à 915 € au titre de l'année 2025 ;
Considérant enfin que la création de ce poste ne doit pas conduire à un retrait de l'Etat dans l'exercice de ses missions régaliennes,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, ADOPTE A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1 -

L'approbation de la mise en place d'un poste de coordinateur départemental des gens du voyage.

ARTICLE 2 -

L'approbation de la contribution de la Communauté de Communes du Pays Tarusate au titre de l'année 2025, pour un montant de 915 €.

ARTICLE 3 -

L'inscription des crédits nécessaires à cet effet au budget primitif de la CCPT.

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Laurent CIVEL